

République Française  
Département : LOZERE  
Arrondissement : Mende  
**CHAULHAC - Commune**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_029BIS\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	6
Date de la convocation : 31/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Jean-Claude ODOUL.

Présents : Gérard ROUSSET, Christine ARCHER, Jean-Claude ODOUL, Laurent ARCHER, Thierry COMBES, Aurélie NORMAND, Paulette ROUSSET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération sur le compte unique financier - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE CHAULHAC 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de réception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE

A G E D I

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	17 361,08	0,00	17 361,08
Opérations exercice	31 611,23	35 818,40	18 473,64	19 009,80	50 084,87	54 828,20
Total	31 611,23	35 818,40	18 473,64	36 370,88	50 084,87	72 189,28
Résultat de clôture		4 207,17		17 897,24		22 104,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	160 908,98	141 132,00	160 908,98	141 132,00
Total cumulé	0,00	4 207,17	160 908,98	159 029,24	160 908,98	163 236,41
Résultat définitif		4 207,17	1 879,74			2 327,43

ROUSSET Gérard se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par ROUSSET Gérard vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à ROUSSET Gérard pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Claude ODOUL  
Président de séance

Christine ARCHER  
Secrétaire de séance




Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE

A G E D I



V - ARRETE ET SIGNATURES  
ARRETE ET SIGNATURES

Date d'édition : 12/03/2026

Comptable(s)

M Michel MEYRUEIX

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 12/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

COQUEL-POUSSY Nathalie (1017447153-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFIP DE LA LOZERE, le 13/03/

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.  
MEYRUEIX Michel (1013359493-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

A MARVEJOLS, le 16/03/

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

V

A

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026  
Date de reception de l'AR: 21/04/2026  
048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE  
A G E D I

A. VORHARD

coms

## RESTES A REALISER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>141 132,00</b>	<b>0,00</b>	<b>141 132,00</b>	<b>0,00</b>
1312	Subv. équipt Régions	40 500,00	0,00	40 500,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	44 100,00	0,00	44 100,00	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	26 532,00	0,00	26 532,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>141 132,00</b>	<b>0,00</b>	<b>141 132,00</b>	<b>0,00</b>

Bon pour accord  
le 30/03/2026



Copyright A.G

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE

A G E D I

loppé

## RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>7 347,26</b>	<b>7 281,87</b>	<b>0,00</b>	<b>65,39</b>
1641	Emprunts en euros	6 100,00	6 034,61	0,00	65,39
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
16878	Remboursements des autres dettes	1 247,26	1 247,26	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>160 908,98</b>	<b>0,00</b>	<b>160 908,98</b>	<b>0,00</b>
21531	Réseaux d'adduction d'eau	66 330,00	0,00	66 330,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	94 578,98	0,00	94 578,98	0,00
		<b>168 256,24</b>	<b>7 281,87</b>	<b>160 908,98</b>	<b>65,39</b>

Don pour accord  
 le 30/03/2026



**COMMUNE DE CHAULHAC**  
**Budget Annexe Service Eau et Assainissement**  
**Clôture 2025**

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le maire,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique (CFU) fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

**Note de présentation du compte financier unique 2025**  
**Budget annexe Service Eau et Assainissement**

**1. La section de fonctionnement**

**1.1 Résultat**

**a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025**

Recettes de fonctionnement	35 818,40 €
Dépenses de fonctionnement	- 31 611,23 €
Résultats de l'année 2025	<b>4 207,17 €</b>

**1.2 Analyse**

**Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, ...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **9 704,16 € TTC**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **1 000 €** pour l'année 2025. Ces dépenses comprennent les salaires liés aux vacances ainsi que les charges patronales telles que l'URSSAF.

- **3) Les atténuations de charges (chapitre 014)**

Il s'agit notamment du reversement des redevances à l'agence de l'eau, d

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de réception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE

A G E D I

euros.

- **4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 0 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 1 232,31 €. Elles étaient de 1490 € en 2024.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Il n'y a pas de charges exceptionnelles pour 2025.

- **5) Dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68)**

Ces charges pour 2025 concernent une dotation pour risques d'impayés de factures d'eau comptabilisés à 163,67 €.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CFU 2025	CFU 2024	Variation	Notes
011	Charges à caractère général	9 704,16 €	6 965.20 €	2 738,96 €	Maintenance et inflation
012	Charges de personnel	1 000 €	2 500.00 €	-1 500 €	Refacturation des charges liées au poste de secrétariat
014	Atténuation de produits	1 339 €	2 203.00 €	- 864 €	Baisse des redevances versées
65	Autres charges de gestion courante	0.09 €	521.32 €	- 521,23 €	Admission en non-valeur
66	Charges financières	1 232,31 €	1 490.00 €	- 257,69 €	Remboursement des emprunts
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €		
68	Dotations aux amortissements et provisions	163,67 €	24.50 €	138 €	Provision pour risques d'impayés
Total des dépenses		13 439,23 €	13 704.02 €		

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services

**1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il n'y a pas d'atténuations de charges pour 2025.

**2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- De la vente d'eau et service d'assainissement incluant les redevances de l'agence de l'eau
- Pour un montant total de 19 820 euros TTC

**3) Les subventions d'exploitations (chapitre 74)**

Les subventions d'exploitation pour 2025 s'élèvent à 2 656,10 euros

**6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0 euros.

Récapitulatif des recettes d

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de réception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE

A G E D I

Chapitres	Intitulés	CFU 2025	CFU 2024	Variation	Notes
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €		
70	Produits des services	19 820,03 €	16 627,09€	3 192,09 €	Vente eau et service assainissement
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	Dotations et participations	2 656,10 €	1 072,08 €	1 584,02 €	
75	Autres produits (dont loyers)	2 150,50 €	0,52 €	2 149,48€	Sinistre lampes UV
77	Produits exceptionnels	0,00 €	4 294,86 €	- 4 294,86 €	Versement exceptionnel du budget principal vers le budget annexe
TOTAL		24 626,10 €	21 994,55 €		

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	19 009,80 €
Dépenses d'investissement	- 18 473,64 €
Résultats de l'année 2025	536,16 €

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

Déficit de – 1 879,74 euros

#### c) Solde des restes à réaliser : 160 908,98 €

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 7 281,87 € réparti comme suit :

- *Emprunt (capital) : 6 034,61 €.*
- *Avance remboursable agence de l'eau : 1 247,26 €*

#### - **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants : *Frais d'études, d'insertion en vue de la réalisation de l'opération d'assainissement à Nozerolles (création d'une station et reprise des réseaux) et de Paladines (remise en état de la station).*

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 19 009,80

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un

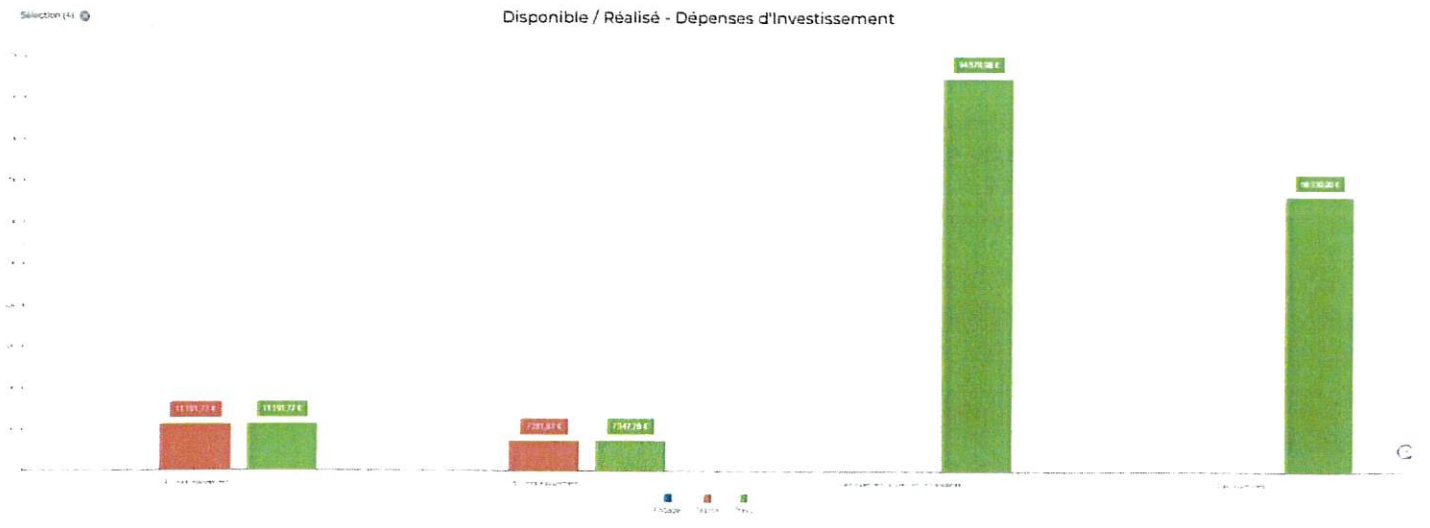
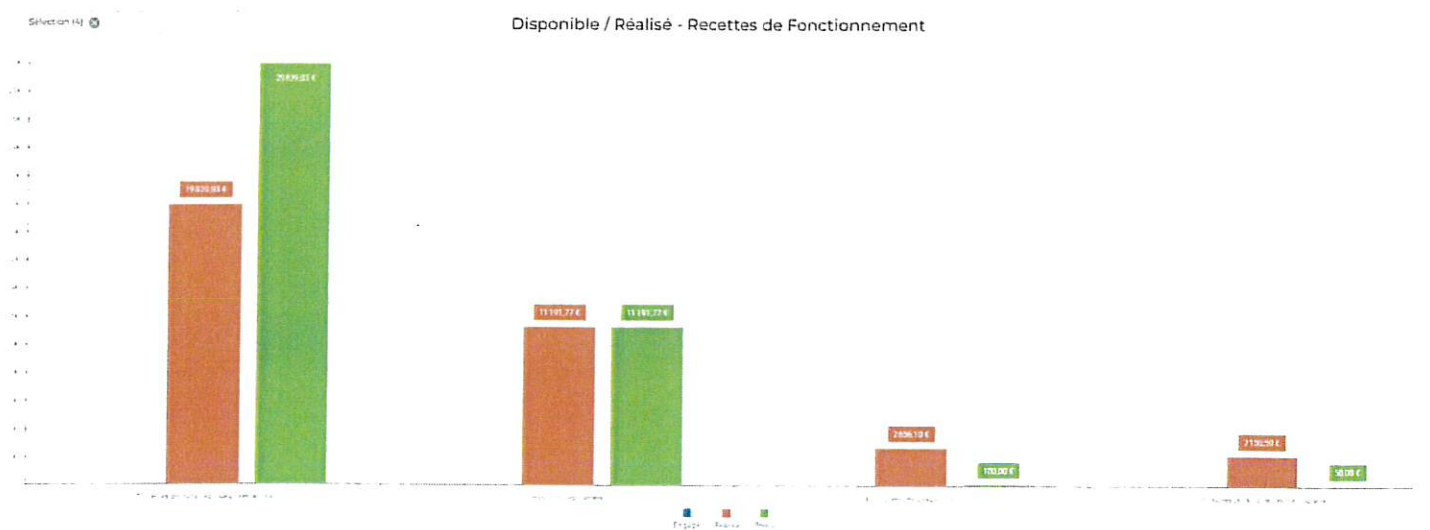
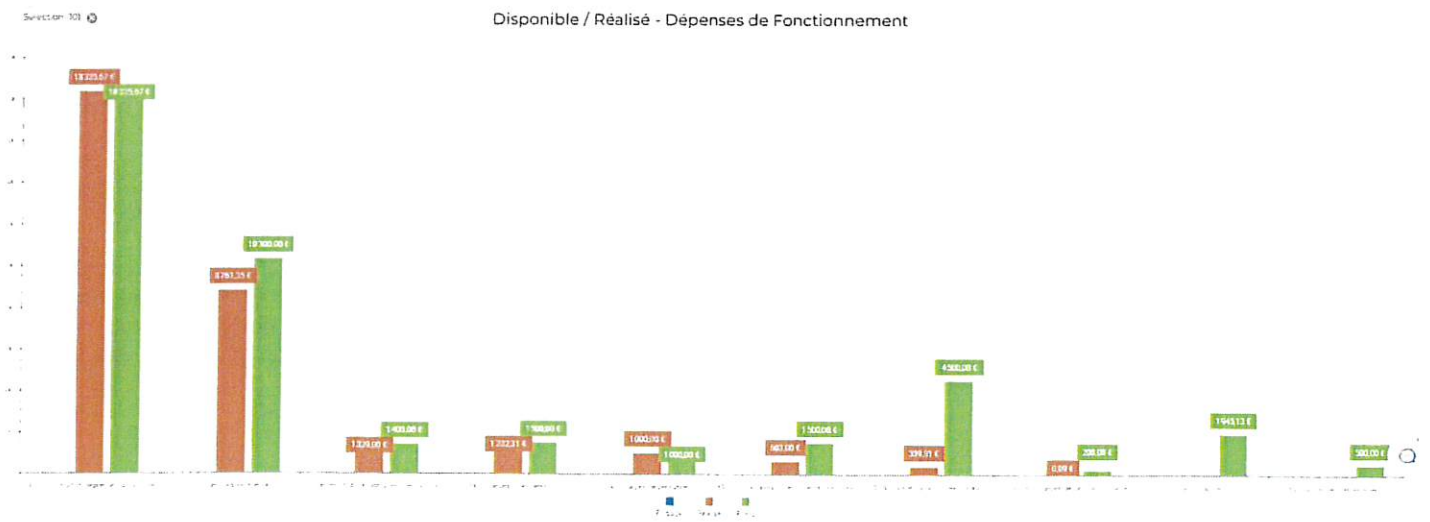
### III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

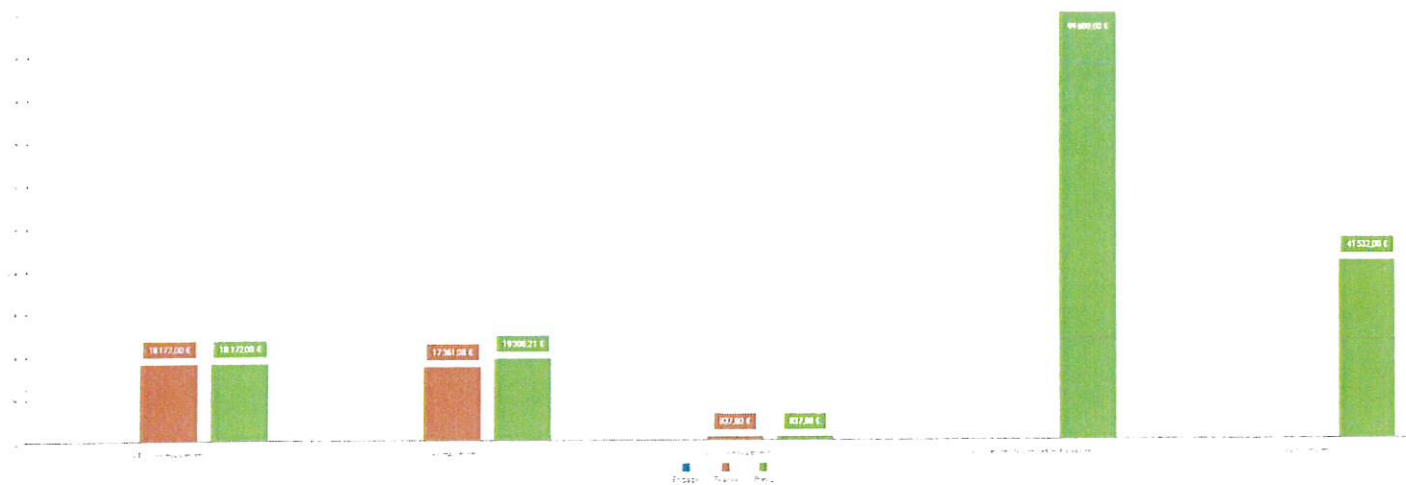
Date de réception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE  
A G E D I

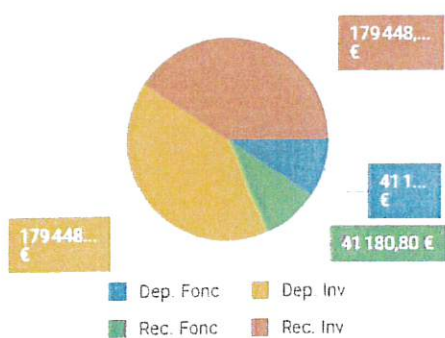
### 3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulatif



Date de transmission de l'acte: 21/04/2026  
 Date de reception de l'AR: 21/04/2026  
 048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE  
 A G E D I

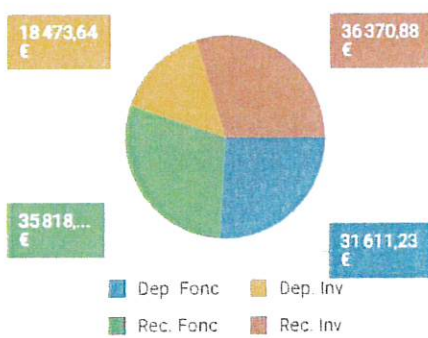


Crédits ouverts



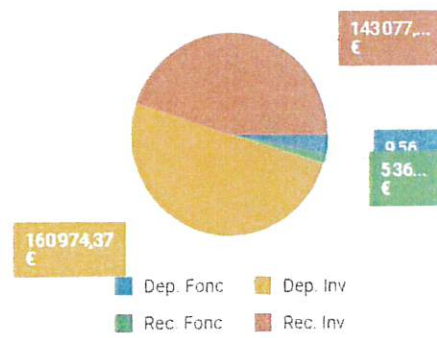
Exporter

Réalisations (montants HT)



Exporter

Disponibles



Exporter

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE  
A G E D I

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026  
Date de reception de l'AR: 21/04/2026

048-214800468-DE\_029BIS\_2026-DE  
A G E D I